

|   |   |   |   |
|---|---|---|---|
|   |   | <b>14 Bâtir une politique de logement</b>   | 14.1 Agir sur l'existant<br>14.2 Préparer le futur  |
|   |   | <b>15 Organiser des campagnes d'information et de sensibilisation à destination des populations sensibles</b>   | 15.1 Mettre en valeur les systèmes de livraison à domicile<br>15.2 Organiser des campagnes d'information et de sensibilisation                    |
| A. Action sociale   | <b>16 Mettre en valeur l'engagement des jeunes</b>  |   |   |
|   | B. Valoriser le potentiel de la jeunesse  | <b>17 Ouvrir les jeunes sur l'extérieur et sur la vie active</b>  | 17.1 Ouvrir les jeunes au monde<br>17.2 Accompagner les jeunes dans le montage de projets<br>17.3 Aider les jeunes à s'insérer dans la vie active |
| <b>18 Favoriser une force de proposition et d'action du CMJ</b> |   |   |   |
| <b>19 Réaliser les préconisations du diagnostic</b>             |   | 19.1 Permettre l'accessibilité des PMR aux bâtiments communaux<br>19.2 Mettre la voirie aux normes<br>19.3 Aménager des places handicapées conformes sur les parkings de plage<br>19.4 Aménager un sentier de balade et une plage accessibles |   |
| D. Sortir la culture de ses murs                                | <b>20 Promouvoir la culture auprès de tous les publics</b>  |   |   |
|   | <b>21 Faire de la culture un outil de mise en valeur du système économique local</b>  |   |   |
|   | <b>22 Faire de la médiathèque un lieu d'échanges intergénérationnels et de mixité sociale</b>                                     | 22.1 Mettre en valeur et poursuivre la politique d'échanges et de mixité sociale de la médiathèque<br>22.2 Permettre une accessibilité plus grande à la médiathèque   |   |
| E. Permettre l'accès aux sports pour tous<br>- Action sportive  | <b>23 Soutenir et développer le sport pour tous</b>   |   |   |
|   | 23.1 Permettre au plus grand nombre d'accéder à des pratiques sportives<br>23.2 Mettre en place des parcours de santé ou ludiques |   |   |
| F. Santé  | <b>24 Préserver l'offre de santé sur le territoire</b>  |   |   |
| <b>4. VIVONS BIEN ENSEMBLE</b>                                  |   |   |   |

|   |  |
|---|--|
| <b>Diagnostic et enjeux de l'action</b> | En 2006, 45% des ménages de Plouguerneau sont constitués de retraités et 10% des plouguerneus ont plus de 75 ans. Par ailleurs, en 2006, Plouguerneau comptait 19,8% d'allocataires, hors étudiants et personnes de plus de 65 ans, en dessous du seuil de bas revenus (seuil fixé à 871 euros en 2006. Chiffres de la Caisse d'Allocations Familiales). Plouguerneau abrite donc sur son territoire un certain nombre de ménages en dépendance. Pour que ces populations puissent s'installer dans des logements correspondant à leurs revenus et leur mobilité, il est indispensable de bâtir une politique de logement socialement viable et durable. |
|---|--|

|   |  |
|---|--|
| <b>Étapes de la mise en œuvre de l'action</b> | <p><b><u>Sous-action 1 : Agir sur l'existant</u></b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Lancer une réflexion sur le nombre de logements adaptés existant ainsi que sur le prix de ces logements (les coûts sont souvent trop importants pour les personnes concernées).</li> <li>2. Réaliser un inventaire du locatif communal à réaménager pour le rendre adapté aux personnes à mobilité réduite.</li> <li>3. Réfléchir à la possibilité de signer un bail avec des bailleurs privés afin qu'ils remettent en état le locatif inadapté et le mettent en location.</li> </ol> <p><b><u>Sous-action 2 : Préparer le futur</u></b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Déterminer, dans le document d'urbanisme, des zonages proches des commerces et services permettant aux personnes âgées notamment de se déplacer et d'être autonomes.</li> <li>2. Créer un partenariat avec des bailleurs sociaux pour voir quelles actions peuvent être mises en place pour favoriser les personnes âgées ou à mobilité réduite. Exemple : un pourcentage de plain-pieds dans un lotissement créé, etc.</li> <li>3. Envisager la possibilité d'un allègement de taxe d'aménagement pour les projets favorisant l'intégration de logements adaptés.</li> </ol> |
|---|--|

|                |                               |  |
|----------------|-------------------------------|--|
| <b>Acteurs</b> | <b>Pilotage</b>               | <b>Service(s)</b> : Aménagement du territoire  |
|                |                               | <b>Référent technique</b> : Martine PERROT<br><b>Soutien technique</b> : Michèle LE GOFF |
|                | <b>Partenaires identifiés</b> | Bailleurs privés / Bailleurs sociaux   |
|                | <b>Public visé</b>            | Personnes âgées / Personnes  |

|                             |  |
|-----------------------------|--|
| <b>Objectif attendu</b>     | Augmenter le nombre de logements adaptés et accessibles  |
| <b>Indicateurs de suivi</b> | Part des opérations immobilières et d'aménagement intégrant des exigences de mixité sociale et d'accessibilité<br>Pourcentage du locatif communal existant réaménagé |

|               |                                     |
|---------------|-------------------------------------|
| <b>Budget</b> | A définir en fonction du diagnostic |
|---------------|-------------------------------------|

|   |   |
|---|---|
| <b>Finalités du développement durable</b> | Épanouissement de tous les êtres humains<br>Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations<br>Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables |
|---|---|

**ACTION N°15 : Organiser des campagnes d'information et de sensibilisation envers les populations sensibles**

|   |  |
|---|--|
| <b>Diagnostic et enjeux de l'action</b> | En 2005, 45% des ménages de Plouguerneau sont constitués de retraités et 10% des plouguerneus ont plus de 75 ans. Par ailleurs, en 2006, Plouguerneau comptait 19,8% d'allocataires, hors étudiants et personnes de plus de 65 ans, en dessous du seuil de bas revenus (seuil fixé à 871 euros en 2006. Chiffres de la Caisse d'Allocations Familiales). Plouguerneau abrite donc sur son territoire un certain nombre de ménages en dépendance. Afin de les aider à mieux vivre, il est nécessaire de les informer sur les aides existantes (financières ou à la personne), de les accompagner pour faire face à une situation de précarité ou de dépendance, au regard de ce qui est déjà en place sur la commune. |
|---|--|

|   |   |
|---|---|
| <b>Étapes de la mise en œuvre de l'action</b> | <p><b><u>Sous-action 1 : Mettre en valeur les systèmes de livraison à domicile</u></b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Recenser toutes les offres de livraison à domicile présentes sur Plouguerneau, proposées par la commune et par des structures privées.</li> <li>2. Prévoir une information dans le BIM pour rappeler les systèmes en place, au niveau communal et privé</li> <li>3. Diffuser cette information sur le site Internet de la commune.</li> </ol> <p><b><u>Sous-action 2 : Organiser des campagnes d'information et de sensibilisation</u></b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Organiser des sessions d'information par thématique afin d'aider les populations sensibles à faire face à leurs difficultés. Exemple : une information à destination des personnes âgées sur le thème « bien vieillir ».</li> <li>2. Créer des partenariats avec les structures compétentes afin de mener à bien ces campagnes et de voir quelles actions sont à mettre en place</li> </ol> |
|---|---|

|                |                               |   |
|----------------|-------------------------------|---|
| <b>Acteurs</b> | <b>Pilotage</b>               | <b>Service(s) :</b> Social                  |
|                |                               | <b>Référent technique :</b> Michèle LE GOFF |
|                |                               | <b>Soutien technique :</b>                  |
|                | <b>Partenaires identifiés</b> | CCAS / CLIC                                 |
|                | <b>Public visé</b>            | Personnes âgées / Population en difficulté  |

|                             |   |
|-----------------------------|---|
| <b>Objectif attendu</b>     | Permettre aux populations en difficulté d'avoir connaissance des aides dont elles peuvent bénéficier<br>Accompagner les populations pour faire face à une situation de précarité ou de dépendance |
| <b>Indicateurs de suivi</b> | Nombre de communications faites sur les systèmes de livraison<br>Nombre de sessions de formation ou de sensibilisation effectuées sur différentes thématiques                                     |

|               |                                     |
|---------------|-------------------------------------|
| <b>Budget</b> | A définir en fonction du diagnostic |
|---------------|-------------------------------------|

|   |   |
|---|---|
| <b>Finalités du développement durable</b> | Épanouissement de tous les êtres humains<br>Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations<br>Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables |
|---|---|

|   |   |
|---|---|
| <b>Diagnostic et enjeux de l'action</b> | De nombreux jeunes s'investissent dans la vie locale, notamment via les associations sportives ou le domaine artistique. Afin de les encourager dans leur engagement et inciter d'autres jeunes, il est important de les mettre en valeur et de leur faire partager leur expérience et leurs investissements. |
|---|---|

|   |   |
|---|---|
| <b>Étapes de la mise en œuvre de l'action</b> | <p>1. Présenter les initiatives des jeunes via les moyens de communication de la commune : Mouez, site Internet.</p> <p>2. Créer un événement annuel destiné à mettre en valeur l'action des jeunes sur l'année : exposition photo ; concert ; scène ouverte, etc. Cela pourrait par exemple s'inscrire dans le cadre de la quinzaine de la jeunesse portée par le conseil général, Kaléidoscope.</p> |
|---|---|

|                |                               |  |
|----------------|-------------------------------|--|
| <b>Acteurs</b> | <b>Pilotage</b>               | <b>Service(s)</b> : Jeunesse   |
|                |                               | <b>Référent technique</b> :Félien BOURHIS<br><b>Soutien technique</b> : Morgane CARATY |
|                | <b>Partenaires identifiés</b> | Conseil général  |
|                | <b>Public visé</b>            | Jeunes   |

|                             |   |
|-----------------------------|---|
| <b>Objectif attendu</b>     | Valoriser l'action des jeunes et leur engagement sur la commune<br>Permettre aux jeunes de présenter et communiquer sur leurs actions |
| <b>Indicateurs de suivi</b> | Nombre de communications faites sur des actions de jeunes plouguernéens<br>Nombre d'événements organisés sur l'action des jeunes      |

|               |   |
|---------------|---|
| <b>Budget</b> | Organisation d'un événement : 5 000 euros |
|---------------|---|

|   |   |
|---|---|
| <b>Finalités du développement durable</b> | Épanouissement de tous les êtres humains<br>Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations |
|---|---|

**Diagnostic et enjeux de l'action**

Plouguerneau compte largement moins de jeunes en comparaison au département (12% de 15-24 ans à Plouguerneau contre 24% dans le Finistère. Chiffres de 2006). Néanmoins, la municipalité œuvre pour attirer de jeunes ménages en développant notamment ses services aux enfants et aux adolescents ; l'offre en équipements est donc adaptée aux besoins (espace jeune, etc.). Les actions engagées sont à poursuivre et à renforcer. De nouveaux axes sont néanmoins à développer.

**Étapes de la mise en œuvre de l'action**

**Sous-action 1 : Ouvrir les jeunes au monde**

1. Organiser un chantier-jeune sur la commune de Plouguerneau, ouvert à de jeunes européens, dont le but serait de mettre en valeur le petit patrimoine. Cela permettrait aux jeunes plouguerneais de découvrir le patrimoine de leur commune et de découvrir d'autres cultures.
2. Valoriser les chantiers-jeunes réalisés par l'organisation de visites publiques.

**Sous-action 2 : Favoriser et accompagner le montage de projets par les jeunes**

1. Impliquer les jeunes dans le montage de projets initiés par le CMJ et par les adhérents de l'espace jeunes.
2. Accompagner et conseiller les jeunes dans le montage des projets de leurs choix afin de les entraîner à mener à bien un projet.
3. Permettre aux jeunes de s'initier à la musique par l'intermédiaire de l'école de musique ou la mise à disposition de salles ou de matériel pour des répétitions.

**Sous-action 3 : Aider les jeunes à s'insérer dans la vie active**

1. Créer une antenne « information jeunesse » au sein de l'espace jeunes de la commune pour les jeunes à partir de 18 ans avec mise en place d'une information ou documentation sur l'hébergement, la formation, l'emploi, etc.
2. Faire venir des intervenants sur des thématiques précises : l'insertion professionnelle, la rédaction de CV et de lettre de motivation, la recherche d'aides financières, etc.
3. Poursuivre la mise en place de la passerelle entre l'espace jeunes et le centre de loisirs pour les jeunes de 10 à 14 ans.

|                |                               |  |
|----------------|-------------------------------|--|
| <b>Acteurs</b> | <b>Pilotage</b>               | <b>Service(s) :</b> Jeunesse   |
|                |                               | <b>Référent technique :</b> Félicien BOURHIS<br><b>Soutien technique :</b> Morgane CARATY  |
|                | <b>Partenaires identifiés</b> | Associations / Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ) / Conseil général / Programme Jeunesse en Action de l'Union européenne |
|                | <b>Public visé</b>            | Jeunes   |

|                             |   |
|-----------------------------|---|
| <b>Objectif attendu</b>     | Permettre aux jeunes de découvrir de nouveaux horizons<br>Initier les jeunes au montage de projets<br>Permettre l'expression des jeunes par le biais de leurs projets<br>Permettre aux jeunes d'être informés et accompagnés lors de leur entrée dans la vie active |
| <b>Indicateurs de suivi</b> | Nombre de chantier-jeune mis en place<br>Nombre de missions de service civique européen proposées et réalisées<br>Nombre de projets de jeunes validés et aboutis<br>Nombre d'interventions et de formations dispensées à l'antenne information jeunesse             |

|               |  |
|---------------|--|
| <b>Budget</b> | Organisation d'un chantier-jeune : 6 000 euros (pour environ 20 jeunes sur 15 jours)<br>Le reste du budget est à définir en fonction du diagnostic |
|---------------|--|

|   |   |
|---|---|
| <b>Finalités du développement durable</b> | Épanouissement de tous les êtres humains<br>Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations |
|---|---|

**ACTION N°18 : Favoriser une force de propositions et d'actions du  
Conseil Municipal Jeune**

|   |  |
|---|--|
| <b>Diagnostic et enjeux de l'action</b> | Le Conseil Municipal Jeune (CMJ) termine en 2013 son mandat de 2 ans. Il ne sera pas renouvelé juste avant les élections municipales de mars 2014. Afin de relancer le CMJ à la rentrée 2014, il convient donc de réfléchir à la place qui lui est donnée et de lui donner un nouveau cadre. |
|---|--|

|   |   |
|---|---|
| <b>Étapes de la mise en œuvre de l'action</b> | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Identifier de façon claire et pérenne le budget dédié au CMJ au sein du budget alloué à la jeunesse.</li> <li>2. Améliorer le Règlement intérieur du CMJ pour bien redéfinir la procédure de prise de décisions, la portée des décisions du CMJ, la participation au Conseil municipal, les missions, les droits et devoirs des jeunes élus.</li> </ol> |
|---|---|

|                |                               |  |
|----------------|-------------------------------|--|
| <b>Acteurs</b> | <b>Pilotage</b>               | <b>Service(s)</b> : Jeunesse   |
|                |                               | <b>Référent technique</b> :Félicien BOURHIS<br><b>Soutien technique</b> : Maryvonne KERVELLA |
|                | <b>Partenaires identifiés</b> | Conseil municipal  |
|                | <b>Public visé</b>            | Conseillers municipaux jeunes  |

|                             |   |
|-----------------------------|---|
| <b>Objectif attendu</b>     | Donner une meilleure visibilité et légitimité au CMJ et à ses actions.  |
| <b>Indicateurs de suivi</b> | Nombres de Conseils municipaux auxquels le CMJ assiste<br>Approbation du nouveau Règlement intérieur<br>Nombre de projets portés par le CMJ |

|               |   |
|---------------|---|
| <b>Budget</b> | Budget alloué au CMJ : 10 000 euros par an (à moduler selon les projets proposés) |
|---------------|---|

|   |   |
|---|---|
| <b>Finalités du développement durable</b> | Épanouissement de tous les êtres humains<br>Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations |
|---|---|

**Diagnostic et enjeux de l'action**

En 2015, les établissements recevant du public devront être accessibles aux personnes à mobilité réduite en application de la loi du 11 février 2005. De nombreux problèmes d'accessibilité subsistent sur le territoire de Plouguerneau. Un diagnostic a été réalisé sur la commune de Plouguerneau en 2010: il a permis de prendre conscience des problèmes d'accessibilité rencontrés sur la commune mais aussi de mettre en évidence les solutions possibles pour y remédier. Il faut maintenant transposer ce diagnostic en réalisations concrètes et commencer le chantier de la mise en accessibilité des établissements recevant du public et autres espaces de vie.

**Étapes de la mise en œuvre de l'action**

**Sous-action 1 : Permettre l'accessibilité des personnes à mobilité réduite aux bâtiments communaux**

1. Classer les bâtiments communaux par ordre de priorité
2. Mettre les bâtiments communaux aux normes d'accessibilité : accessibilité à un lieu physique pour une personne handicapée physique ou à mobilité réduite (parents avec poussettes, etc. ) ; accès à des informations pour une personne handicapée sensoriel, etc.

**Sous-action 2 : Mettre la voirie aux normes**

1. Élargir les trottoirs et régler leur hauteur
2. Permettre un accès aisé aux commerces
3. Prévoir des bandes pododactyles
4. Revoir les passages piétons

**Sous-action 3 : Aménager des places handicapées conformes sur les parkings de plage**

1. Identifier des places de stationnement réservées aux GIC et GIG sur les parkings situés à proximité des plages
2. Prévoir les aménagements nécessaires afin de rendre ces places conformes à la législation : sol, etc.
3. Installer une signalétique adaptée

**Sous-action 4 : Aménager un sentier de balade et une plage accessibles**

1. Rendre accessible le sentier derrière la chapelle Saint-Michel où peu d'aménagements sont nécessaires
2. Améliorer l'accessibilité à une plage

|                |                               |  |
|----------------|-------------------------------|--|
| <b>Acteurs</b> | <b>Pilotage</b>               | <b>Service(s)</b> : Aménagement du territoire  |
|                |                               | <b>Référent technique</b> :Martine PERROT<br><b>Soutien technique</b> : Stéphane LAURANS / Mickaël ROUDAUT |
|                | <b>Partenaires identifiés</b> | CCPA   |
|                | <b>Public visé</b>            | Personnes à mobilité réduite   |

|                             |  |
|-----------------------------|--|
| <b>Objectif attendu</b>     | Permettre l'accès de tous aux bâtiments communaux<br>Permettre une circulation aisée des personnes à mobilité réduite sur le territoire communal   |
| <b>Indicateurs de suivi</b> | Moyenne d'accessibilité des bâtiments publics (échelle de 0 à 4 utilisée par le bureau Veritas)<br>Linéaire de voirie accessible aux personnes à mobilité réduite dans un périmètre d'aménagement retenu<br>Nombre de places réservées aux GIG/GIC sur les parkings de plage par rapport au nombre total de places sur ces parkings<br>Linéaire de sentier accessible (en mètre) |

|               |  |
|---------------|--|
| <b>Budget</b> | Mise en accessibilité : 100 000 euros/an |
|---------------|--|

|   |   |
|---|---|
| <b>Finalités du développement durable</b> | Épanouissement de tous les êtres humains<br>Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations<br>Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables |
|---|---|

**Diagnostic et enjeux de l'action**

La future salle culturelle en construction a jeté un coup de projecteur sur la place de la culture dans la commune. De nombreuses actions en cours cherchent à faire sortir la culture de ses murs pour atteindre le public le plus large possible ; elles doivent être poursuivies et mises en valeur. Un accent plus particulier doit être mis sur les jeunes, encore peu impliqués et peu intéressés par le monde culturel.

**Étapes de la mise en œuvre de l'action**

**Sous-action 1 : Diffuser la culture**

1. Mettre en valeur les actions de médiation déjà effectuées par les différents moyens de communication offerts par la commune (BIM, Mouez, site Internet).
2. Augmenter la médiation : réfléchir à de nouvelles formes de diffusion de la culture et à de nouveaux publics à cibler.

**Sous-action 2 : Permettre au plus grand nombre d'accéder à la culture**

1. Créer un partenariat avec le CCAS: mettre à la disposition du CCAS un lot de places gratuites ou à un euro symbolique ; à charge au CCAS de disperser ces places auprès de personnes déterminées.
2. Réfléchir à la possibilité de créer des tarifs préférentiels dans la grille tarifaire de la nouvelle salle culturelle
3. Créer des partenariats extérieurs : école de musique, collèges, etc.

**Sous-action 3 : Favoriser la connaissance et l'implication des jeunes**

1. Favoriser une implication accrue des jeunes par divers biais : partenariats avec l'école de musique et les collèges ; lancer des dynamiques sur la musique avec des scènes ouvertes, une salle de répétition mise à disposition, des concerts de jeunes mis en place une fois par an, etc.  
Le but est de démocratiser la culture pour le jeune public.
2. Essayer de mettre en place une programmation plus spécifique afin d'attirer des jeunes à la salle culturelle
3. Mettre en place un bénévolat pour les jeunes lors des spectacles : accueil, billetterie, placement des gens, etc. En échange de ce temps bénévole, ils pourraient assister aux spectacles pour lesquels ils travaillent.
4. Lancer un travail sur les médias : ateliers sur les films, la photo, l'écriture, etc. Le principe est d'attirer les jeunes à la culture par le biais de moyens ou thèmes qui leur parlent. Exemple : travailler sur le montage d'un court-métrage en leur expliquant les étapes, de l'écriture à la diffusion.
5. Programmer ces stages ou ateliers en fonction de la programmation de la salle culturelle. Ainsi les jeunes pourraient aller voir les spectacles ou œuvres programmées en les liant avec ce qu'ils ont fait. Il serait intéressant de prévoir un tarif préférentiel pour ces jeunes, une sorte de formule « atelier/stage – spectacle ».

|                |                               |  |
|----------------|-------------------------------|--|
| <b>Acteurs</b> | <b>Pilotage</b>               | <b>Service(s)</b> : Culture  |
|                |                               | <b>Référent technique</b> : Maryvonne KERVELLA<br><b>Soutien technique</b> : Félicien BOURHIS / Morgane CARATY |
|                | <b>Partenaires identifiés</b> | CCAS / Collèges / École de musique   |
|                | <b>Public visé</b>            | Habitants / Jeunes   |

|                             |  |
|-----------------------------|--|
| <b>Objectif attendu</b>     | Permettre au plus grand nombre d'avoir accès à la culture ou permettre à la culture d'arriver au plus grand nombre<br>Ouvrir le monde vaste de la culture aux jeunes |
| <b>Indicateurs de suivi</b> | Évolution de la fréquentation des établissements culturels municipaux  |

|               |                               |
|---------------|-------------------------------|
| <b>Budget</b> | A définir selon le diagnostic |
|---------------|-------------------------------|

|   |   |
|---|---|
| <b>Finalités du développement durable</b> | Épanouissement de tous les êtres humains<br>Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations |
|---|---|



**ACTION N°21 : Faire de la culture un outil de mise en valeur du système économique local**

|   |  |
|---|--|
| <b>Diagnostic et enjeux de l'action</b> | La salle culturelle en construction sur Plouguerneau attirera certainement de nombreux amoureux de la culture. Venir à un spectacle est aussi une occasion de découvrir une commune et de participer à la vie locale. La culture peut donc servir de levier à l'économie plouguernéenne. Actuellement, les artistes sont logés et nourris à Plouguerneau. Avec l'arrivée de la salle culturelle, cette combinaison culture-économie est à maintenir, voire à promouvoir. |
|---|--|

|   |   |
|---|---|
| <b>Étapes de la mise en œuvre de l'action</b> | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Trouver des partenariats durables d'accueil pour loger les artistes et leurs équipes.</li> <li>2. Faire fonctionner les restaurants en privilégiant les établissements plouguernéens pour les repas des équipes.</li> <li>3. Créer des partenariats entre la salle culturelle et des restaurateurs « haut de gamme » (c'est-à-dire hors restauration rapide) pour mettre en place des formules « dîner/déjeuner – spectacle ».</li> </ol> |
|---|---|

|                |                               |  |
|----------------|-------------------------------|--|
| <b>Acteurs</b> | <b>Pilotage</b>               | <b>Service(s) :</b> Culture  |
|                |                               | <b>Référent technique :</b> Maryvonne KERVELLA<br><b>Soutien technique :</b> |
|                | <b>Partenaires identifiés</b> |  |
|                | <b>Public visé</b>            | Restaurateurs / Hôteliers / Gîtes  |

|                             |   |
|-----------------------------|---|
| <b>Objectif attendu</b>     | Mettre en valeur l'économie locale  |
| <b>Indicateurs de suivi</b> | Nombre de partenariats créés entre la salle culturelle et une structure d'accueil pour le logement<br>Nombre de partenariats créés entre la salle culturelle et des restaurateurs |

|               |                                     |
|---------------|-------------------------------------|
| <b>Budget</b> | A définir en fonction du diagnostic |
|---------------|-------------------------------------|

|   |   |
|---|---|
| <b>Finalités du développement durable</b> | Épanouissement de tous les êtres humains<br>Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations |
|---|---|

**ACTION N°22 : Faire de la médiathèque un lieu d'échanges  
intergénérationnels et de mixité sociale**

|   |  |
|---|--|
| <b>Diagnostic et enjeux de l'action</b> | La population de Plouguerneau est hétéroclite : des jeunes et des moins jeunes, des ménages à faibles revenus et des ménages aisés, des habitants permanents et des propriétaires de maisons secondaires, etc. Pour permettre une mixité entre tous, il est important d'avoir un lieu de rencontres accessible à tous. |
|---|--|

|   |  |
|---|--|
| <b>Étapes de la mise en œuvre de l'action</b> | <p><b><u>Sous-action 1 : Mettre en valeur et poursuivre la politique d'échanges et de mixité sociale de la médiathèque</u></b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Faire une programmation annuelle de rencontres, mini-concerts et d'ateliers ouverts à tous et gratuits. Penser la programmation de façon à toucher tous les publics.</li> <li>2. Permettre l'accessibilité de la médiathèque à tout public : installation de boucles magnétiques, création d'un fonds de livres lus et livre à large vision, etc.</li> <li>3. Faire un mailing hebdomadaire pour les abonnés : diffusion de toutes les animations</li> <li>4. Mettre en valeur le portage à domicile de livres, CD, DVD, magazines pour les personnes ne pouvant se déplacer.</li> <li>5. Proposer des ateliers d'informatique à prix modique pour permettre l'accès de tous au multimédia</li> <li>6. Accueillir les personnes en recherche d'emploi : mettre en place des café-emploi, etc.</li> <li>7. Augmenter la visibilité de la médiathèque et de son programme via les réseaux sociaux : Facebook, site Internet, Flashcode, Twitter, etc.</li> </ol> <p><b><u>Sous-action 2 : Permettre une accessibilité plus grande à la médiathèque</u></b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Prévoir un système de transports et des bénévoles pour accompagner les personnes âgées aux animations de la médiathèque (surtout en soirée)</li> <li>2. Créer un fonds de documents en braille</li> <li>3. Promouvoir le co-voiturage pour aller à des événements extérieurs : rencontres d'auteurs, Quartz, etc.</li> </ol> |
|---|--|

|                |                               |   |
|----------------|-------------------------------|---|
| <b>Acteurs</b> | <b>Pilotage</b>               | <b>Service(s) :</b> Médiathèque   |
|                |                               | <b>Référent technique :</b> Rachaël MARREC<br><b>Soutien technique :</b> Maryvonne KERVELLA / Michèle LE GOFF |
|                | <b>Partenaires identifiés</b> |   |
|                | <b>Public visé</b>            | Habitants   |

|                             |   |
|-----------------------------|---|
| <b>Objectif attendu</b>     | Créer un lieu de rencontres entre les générations et entre tous les habitants   |
| <b>Indicateurs de suivi</b> | Évolution de la fréquentation de la médiathèque par âge, sexe et catégorie socio-professionnelle<br>Évolution de la fréquentation par type d'animation ou services<br>Nombre de cafés-emploi par an<br>Nombre de personnes inscrites à la médiathèque<br>Nombre de communications sur le portage<br>Nombre de portages à domicile<br>Nombre de documents accessibles aux personnes en situation de handicap |

|               |   |
|---------------|---|
| <b>Budget</b> | Programme d'animations : 11 000 euros/an<br>Création d'un fonds en braille : 500 euros/an |
|---------------|---|

|   |   |
|---|---|
| <b>Finalités du développement durable</b> | Épanouissement de tous les êtres humains<br>Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations |
|---|---|

**Diagnostic et enjeux de l'action**

L'offre en équipements sportifs proposée aux habitants est adaptée et assez bien répartie sur le territoire de Plouguerneau. De nombreux équipements publics sont mis à disposition des plouguernéens : complexes sportifs, centre équestre, centre aviron, école de voile, école de plongée, etc. Cependant, il est nécessaire de poursuivre les efforts sur leur ouverture au plus grand nombre afin de permettre aux ménages ne pouvant pas accéder actuellement aux différentes pratiques sportives d'en bénéficier.

**Étapes de la mise en œuvre de l'action**

**Sous-action 1 : Permettre au plus grand nombre d'accéder à des pratiques sportives**

1. Se rapprocher des associations pour voir quelles actions pourraient être mises en place pour favoriser l'accessibilité du plus grand nombre
2. Réfléchir à la mise en place de « coupons sport » afin d'aider financièrement les personnes à faibles revenus à accéder à des pratiques sportives

**Sous-action 2 : Mettre en place des parcours de santé ou ludiques**

1. Identifier des espaces pouvant accueillir un parcours de santé.
2. Étudier les aménagements à mettre en place : type et nombre de modules, organisation du parcours, faisabilité technique et financière, etc.
3. Réaliser les aménagements nécessaires

|                |                               |   |
|----------------|-------------------------------|---|
| <b>Acteurs</b> | <b>Pilotage</b>               | <b>Service(s) :</b>   |
|                |                               | <b>Référent technique :</b>                                     |
|                |                               | <b>Soutien technique :</b> Michèle LE GOFF / Jean-Yves GOASGUEN |
|                | <b>Partenaires identifiés</b> | Associations sportives  |
|                | <b>Public visé</b>            | Habitants   |

|                             |  |
|-----------------------------|--|
| <b>Objectif attendu</b>     | Permettre au plus grand nombre d'avoir accès au sport ou permettre au sport d'arriver au plus grand nombre |
| <b>Indicateurs de suivi</b> | Évolution du nombre d'adhérents dans les associations sportives  |

|               |  |
|---------------|--|
| <b>Budget</b> | A définir en fonction du diagnostic ( en fonction du projet choisi et du lieu d'implantation défini) |
|---------------|--|

|   |   |
|---|---|
| <b>Finalités du développement durable</b> | Épanouissement de tous les êtres humains<br>Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations |
|---|---|

**Diagnostic et enjeux de l'action**

Un développement durable du territoire ne saurait être pérenne sans les équipements de santé nécessaires aux besoins de la population. De plus, un bon niveau d'équipement peut être un élément d'attractivité supplémentaire pour la commune. Il convient de se pencher dès maintenant sur l'offre de santé sur la commune afin d'anticiper son évolution et préserver cette offre sur le long terme.

**Étapes de la mise en œuvre de l'action**

1. Recenser les difficultés rencontrées et les besoins des professionnels de la santé sur le territoire de Plouguerneau
2. Lancer une réflexion au niveau des élus sur le moyen de mettre en place un pôle de santé accessible dont les locaux seraient loués : soit en réaménageant un espace communal, soit en construisant un pôle

|                |                               |   |
|----------------|-------------------------------|---|
| <b>Acteurs</b> | <b>Pilotage</b>               | <b>Service(s)</b> : Aménagement du territoire   |
|                |                               | <b>Référent technique</b> : Martine PERROT<br><b>Soutien technique</b> : Stéphane LAURANS / Mickaël ROUDAUT |
|                | <b>Partenaires identifiés</b> |   |
|                | <b>Public visé</b>            |   |

|                             |  |
|-----------------------------|--|
| <b>Objectif attendu</b>     | Permettre une offre de santé diversifiée sur la commune de Plouguerneau<br>Éviter l'installation d'un désert médical |
| <b>Indicateurs de suivi</b> | Évolution du nombre de professionnels de la santé implantés à Plouguerneau   |

|               |                                     |
|---------------|-------------------------------------|
| <b>Budget</b> | A définir en fonction du diagnostic |
|---------------|-------------------------------------|

|   |   |
|---|---|
| <b>Finalités du développement durable</b> | Épanouissement de tous les êtres humains<br>Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations<br>Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables |
|---|---|